Commune de CATILLON-SUR-SAMBRE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 15 mai 2025, Madame la Maire de CATILLON-SUR-SAMBRE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, Madame Laurence CARTELET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du samedi 07 juin 2025 à 9h00 au mercredi 09 juillet 2025 inclus à 19h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie :

- Le samedi 07 juin de 9h00 à 12h00,
- Le mardi 24 juin de 8h00 à 12h00,
- Le mercredi 09 juillet de 16h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- Soit en version papier et numérique sur un poste informatique dédié : en mairie de CATILLON-SUR-SAMBRE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Soit en version numérique, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) : **https://www.caudresis-catesis.fr/plu-catillon.html**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- soit par voie écrite ou orale lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie,
- soit par voie écrite sur le registre d'enquête publique mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit par voie postale en adressant un courrier au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Madame le Commissaire Enquêteur, Projet de révision du PLU, Mairie, 5 Grand-Place, 59360 CATILLON-SUR-SAMBRE,
- soit sous format électronique à l'adresse suivante : **enquetepublicplucatillonsambre@gmail.com**

Pour information, le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au dossier d'enquête publique.

Les informations relatives à cette enquête publique peuvent être demandées à la mairie de CATILLON-SUR-SAMBRE. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur la page internet mentionnée ci-dessus. Au terme de l'enquête et après la remise du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être décidée par le Conseil Municipal de CATILLON-SUR-SAMBRE.

Le Maire, Brigitte LEDUC